

Assemblée Générale du CCL du 24 octobre 2020

Procuration

M / Mme (Nom, prénom) :

Demeurant à

Compte tenu des contraintes sanitaires imposées par la lutte contre la pandémie COVID-19, je comprends la nécessité de limiter le nombre de personnes présentes physiquement à cette réunion d'assemblée générale.

En conséquence je donne procuration pour me représenter à cette assemblée générale à :

- M / Mme _____ qui sera présente physiquement à cette réunion.
Si cette personne n'était pas présente, le pouvoir serait transmis au président.
- une personne présente physiquement à l'assemblée générale et désignée par le président, sans tenir compte de la limite statutaire du nombre de mandats par personne.

Instruction particulière :

Lieu, date et signature

Le pouvoir doit parvenir au bureau de Paris du CCL avant le 22 octobre 2020 :

soit par voie postale :

Comité de Coopération avec le Laos, 10 rue Rosenwald, Paris 75015

soit par internet : paris@ccl-laos.org